

20
23

GUIDE DES DECHETS



ÉVOLUTION DU SERVICE : UN ENGAGEMENT POSITIF POUR PRÉSERVER NOTRE CADRE DE VIE



SIMPLIFICATION DU GESTE DE TRI « TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT »

Désormais tous les emballages ménagers sont à déposer dans le bac de tri. Une simplification majeure du geste de tri qui vous facilite la vie et qui permet de réduire encore le volume du bac orange en recyclant plus de déchets. Tous les détails dans les pages suivantes.



UNE COLLECTE OPTIMISÉE

La fréquence de collecte s'adapte à ces nouvelles habitudes en passant d'une collecte toutes les semaines à une collecte toutes les 2 semaines, sauf pour Saverne, Ingwiller et Bouxwiller. Pour vous permettre de vous adapter à cette nouvelle organisation, vous avez la possibilité de **changer gratuitement le volume de votre bac orange** durant le 1^{er} semestre 2023, en fonction de la taille de votre foyer.

Cette évolution du service permet de réduire nos émissions de CO2 de plus de 67 tonnes par an : **un bénéfice notable pour notre environnement !**

Veillez à sortir votre bac la veille du jour de collecte (même pour une collecte prévue l'après-midi).



LE COMPOSTAGE À DOMICILE : LA FAÇON LA PLUS VERTUEUSE DE GÉRER SES BIODÉCHETS



MOINS DE DÉCHETS ET UN FORMIDABLE APPORT POUR VOTRE SOL

1. Procurez-vous un bac à compost

Le Smictom propose des tarifs spéciaux aux usagers. Pour en bénéficier, présentez-vous au Smictom aux horaires d'ouverture (paiement par chèque ou carte bancaire), ou consultez le site web smictomdesaverne.fr et laissez-vous guider.

2. Commencez votre compost

Vous pourrez y mettre vos biodéchets (restes de cuisine, déchets verts...) en suivant quelques règles simples. Nos ambassadeurs peuvent venir vous conseiller, contactez-les : **03 88 02 21 82** ou smictom@smictomdesaverne.fr

Modèle 320 litres

Bois : mélèze
Dimensions
(L x l x h) :
80 x 80 x 70 cm

30 €



Modèle 600 litres

Bois : douglas
Dimensions
(L x l x h) :
91 x 77 x 100 cm

40 €



CALENDRIER DE COLLECTE 2023

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Altenheim			AM		
Bischholtz	AM				
Bosselshausen		AM	AM		
Bouxwiller	voir page suivante				
Buswiller				AM	AM
Dettwiller/Rosenwiller					
Dimbsthal					
Dossenheim-sur-Zinsel					AM
Eckartswiller					
Erckartswiller	AM		AM		
Ernolsheim-lès-Saverne					
Eschbourg/Graufthal/ Oberhof					AM
Friedolsheim				AM	AM
Frohmuhl	AM	AM			
Furchhausen			AM		
Gottenhouse					
Gottesheim					
Griesbach-le-Bastberg					AM
Haegen					
Hattmatt					AM

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Neuwiller-lès-Saverne					
Niedersoultzbach	AM				
Obermodern-Zutzendorf		AM			
Obersoultzbach	AM				
Ottersthal					
Otterswiller					
Petersbach					AM
Pfalzweyer					AM
Printzheim		AM			AM
Puberg/Sandel	AM	AM			
Reipertswiller				AM	AM
Reutenbourg					
Reinhardsmunster					
Riedheim				AM	
Ringendorf				AM	AM
Rosteig	AM	AM			
Saessolsheim				AM	AM
Saverne	voir page suivante				
Schalkendorf				AM	AM
Schillersdorf	AM				

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Hengwiller					
Hinsbourg	AM	AM			
Imbsheim		AM			AM
Ingwiller	voir page suivante				
Jetterswiller					
Kirrwiller			AM	AM	
Kleingoeft			AM		
Knoersheim			AM		
La Petite Pierre					
Landersheim					
Lichtenberg	AM		AM		
Littenheim			AM		
Lochwiller					
Lohr					AM
Lupstein				AM	AM
Maennolsheim			AM		
Marmoutier					
Menchhoffen		AM			
Monswiller					
Mulhausen	AM				

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Schoenbourg					AM
Schwenheim					
Singrist					
Sparsbach	AM	AM			
Saint-Jean-Saverne					
Steinbourg					
Stambach					
Struth		AM			
Thal-Marmoutier					
Tiefenbach	AM	AM			
Uttwiller	AM				
Waldolwisheim					
Weinbourg					
Weiterswiller					
Westhouse-Marmoutier			AM		
Wimmenau				AM	AM
Wingen-sur-Moder	AM	AM			
Wolschheim			AM		
Zehnacker			AM		
Zittersheim/Moderfeld		AM			

- Veuillez à sortir votre bac la veille du jour de collecte, même pour une collecte prévue l'après-midi.
- Les collectes seront assurées les jours fériés, sauf les jours suivants :
1^{er} mai (Fête du Travail) décalé au 6 mai
25 décembre (Noël) décalé au 30 décembre
1^{er} janvier (Nouvel an) décalé au 6 janvier



**Collecte Ordures
ménagères (bacs
orange) :**

 sem. paire

 sem. impaire



**Collecte sélective
(bacs jaunes) :**

 sem. paire

 sem. impaire

AM : après-midi

Collecte dans la commune de Bouxwiller

 **Collecte sélective :**
jeudi après-midi, semaine paire
(pour toute la commune)

 **Collecte des ordures ménagères :**
CENTRE-VILLE (rues Niedersoultzbach / Stade / Ingwiller / Mal Foch / Gare / Poincaré / Grand Rue / Mines / Chemin Imbsheim / Imbsheim / Riedheim / Vignobles / Faisanderie / Kirrwiller / Clos des Seigneurs / Herdner / Résidence Hanau / Jardin des Faisans / Chemin Patural / Fb Saint Georges / Jardin des Seigneurs / Schuler / Guillaume Koch / Geyling / Jardin Geyling / Lichtenberg / Obermodern / Impasse Huehnerhof / Gymnase / Uttwiller / Rte de Babenhausen / Tribunal / Chemin des Remparts / 22 Novembre / Sable / Bergers / Juifs / Roses / Cygnes / Seigneurs / Eglises / Canal / Commune / Poste / Fossé / Chancellerie / Place du Château / Saint Georges : **mercredi matin, semaines paire et impaire**

RESTE DE LA COMMUNE :
mercredi après-midi, semaines paire et impaire

Collecte dans la commune d'Ingwiller

 **Collecte sélective :**
CENTRE-VILLE (rues Bouxwiller / De Gaulle / Brasserie / Tilleuls / Asile / Gare / Remparts / Etoiles / Gal Levy / Madeleine / Eglise / Cour Du Château / Mal Foch / Reeb / Liewer / Place du Marché / Grange aux Dimes / Juifs / 11 Novembre / Fossé) : **mardi matin, semaine paire**

RESTE DE LA COMMUNE :
mardi après-midi, semaine paire

 **Collecte des ordures ménagères :**
CENTRE-VILLE : **mercredi matin, semaines paire et impaire**

RESTE DE LA COMMUNE :
mercredi après-midi, semaines paire et impaire

Collecte dans la commune de Saverne

 **Collecte sélective :**
SECTEUR 1 (route de Paris et RD1004 hors portion entre la rue des Clés et le parking des Dragons + Quartier Bouc d'Or, Côte de Saverne / Quartier Roseraie / Quartier Garenne + Haut Barr : **lundi matin, semaine impaire**

SECTEUR 1B (Quartier Sources) : **lundi après-midi, semaine impaire**

SECTEUR 2 (quartier centre-ville Zornhoff, quartier Fetter Océanide, portion de la route de Paris et RD1004 entre la rue des Clés et le parking des Dragons) : **mercredi matin, semaine impaire**

SECTEUR 2B (rues Colline / Centre Nautique / Romaine / Gravière / Vedette / Bergerie / François Carabin / Acacias / Impasse de la Mossel / Rue de la Mossel) : **mercredi après-midi, semaine impaire**

 **Collecte des ordures ménagères :**
SECTEUR 1 ET 1B : **mardi matin, semaines paire et impaire**

SECTEUR 2 ET 2B : **vendredi matin, semaines paire et impaire**

COMMENT TRIER ? SUIVEZ LE GUIDE !

Pour toute question, appelez le 03 88 02 21 82



DANS LE BAC JAUNE, QUE TRIEZ-VOUS ?



Les emballages en carton et briques alimentaires



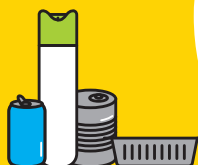
Les bouteilles et flacons en plastique



Tous les papiers



Les petits emballages en aluminium



Les emballages en métal



Tous les autres emballages en plastique

NOUVEAU

DÉSORMAIS TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT. Papiers, cartons, flaconnages en plastique, emballages en plastique ou métal à déposer en vrac (sans sac) et vidés. Ne pas compacter les bouteilles de haut en bas, ne pas emboîter ni rincer les déchets.

Interdits :



Les mouchoirs, l'essuie-tout



Les vêtements



Le verre cassé

Bien trier les plastiques

Désormais, tous les emballages ménagers sont à déposer dans le bac de tri.



DANS LE BAC ORANGE, QUE JETEZ-VOUS ?

Ordures ménagères
non recyclables



La vaisselle cassée



Les masques



Les mouchoirs,
l'essuie-tout,
les couches



Les ampoules à
incandescence
et halogènes

Interdits :



Les cartouches
d'encre



Les solvants,
peintures, colles



Les produits
phytosanitaires



Les petits
électroménagers



Les piles,
ampoules basse
conso. et LED



Les déchets de
soin, médicaments

Et tous les produits portant ce logo



DANS VOTRE BIOSEAU, QUE DÉPOSEZ-VOUS ?

Presque tous les déchets
alimentaires générés en cuisine



Les fruits et
légumes
(épluchures et
périmes)



Les restes de repas



Les os, viandes et
poissons en petite
quantité



Les pains et
céréales



Les coquilles
d'œufs



Le marc de café et
les sachets de thé
(en papier)



Les laitages

Interdits :



Les coquillages et crustacés



Les huiles,
cendres, litières



Les emballages, films
plastique, capsules de café



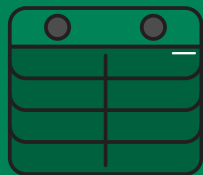
Les déchets
verts du jardin

**Vous videz ensuite le contenu de votre bioseau dans un
des points d'apport volontaire.**



Pour savoir où se trouve votre point d'apport
volontaire, consultez la carte sur
www.smictomdesaverne.fr ou scannez le QR code
ci-contre. Si votre commune n'est pas concernée,
pensez au compostage pour traiter vos biodéchets.

**Vous souhaitez trier vos biodéchets mais n'avez pas
de solution de tri ?** Votre commune peut demander la
mise en place d'une placette de compostage partagé.



DANS LE CONTENEUR VERRE, QUE DÉPOSEZ-VOUS ?

Verre d'emballage sans capsule ni couvercle, bouchon et autre fermeture. Il n'est pas nécessaire de les rincer.



Le verre teinté



Le verre transparent (bouteilles, bocaux...)

Interdits :



Les couvercles, bouchons et capsules



Les ampoules électriques



La vaisselle



Les miroirs et vitres



Les pots de fleurs



DANS LES COLLECTEURS TEXTILES, QUE DÉPOSEZ-VOUS ?

Tous les textiles propres et secs, même usés ou troués, et les chaussures attachées par paires, le tout dans un sac bien fermé.



Les vêtements



Le linge de maison



Les chaussures attachées par paires

Interdits :



Les articles souillés par des produits chimiques (solvants, peintures)



Les articles mouillés

Où déposer ces textiles et chaussures ?

- dans les antennes locales d'associations
- dans les déchèteries (Ingwiller et Marmoutier)
- dans les conteneurs des collecteurs agréés par ReFashion portant ce logo. Trouvez tous les points d'apport sur refashion.fr/citoyen



QUE FAIRE DE VOS DÉCHETS CHIMIQUES ?



Les déchets des produits d'entretien maison



Les déchets des produits du jardinage



Les déchets des produits de bricolage et décoration



Les déchets des produits d'entretien véhicule



Les déchets des produits de chauffage, cheminée et barbecue



Les déchets des produits d'entretien piscine

Une fois usagés, les produits chimiques que vous utilisez chez vous peuvent être **dangereux pour votre environnement et votre santé.**

Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, **ne les jetez plus dans les poubelles ou dans les canalisations.**

Déposez vos déchets chimiques dans une déchèterie fixe ou en point de collecte.

EcoDDS assure leur collecte et leur traitement sécurisé.



Pour trouver le point de collecte le plus proche de chez vous, consultez la carte sur www.ecodds.com ou scannez le QR code ci-contre.



DONNER OU RÉPARER, POUR NE PAS JETER



Vous pouvez désormais **donner les objets qui peuvent encore servir dans les « Recycleries »** (bennes Emmaüs) mises en place en déchèterie.

Pour les objets qui ne fonctionnent plus, pensez également réparation. **Des « Repair Cafés » sont organisés tout au long de l'année** et vous permettent de rencontrer des experts, bricoleurs ou couturiers bénévoles qui pourront vous donner un coup de pouce.



Calendrier des Repair Cafés 2023

- ✓ **14 janvier** • NEUWILLER-LÈS-SAVERNE (Foyer Bosco, rue du Gué)
- ✓ **04 février** • SAVERNE (Centre Socio-culturel, 3D rue du Moulin)
- ✓ **04 mars** • MARMOUTIER (salle multi-fonctions, chemin Schlossgarten)
- ✓ **01 avril** • INGWILLER (Centre Socio-culturel, 17 rue de la Gare)
- ✓ **13 mai** • DETTWILLER (salle Socio-éducative, rue de l'Église)
- ✓ **10 juin** • BOUXWILLER (Centre Culturel, 5 place du Château)
- ✗ **Pas de Repair Café en juillet/août**
- ✓ **16 septembre** • MONSWILLER (Salle Carmin, 7 Grand-rue)
- ✓ **07 octobre** • STEINBOURG (Foyer Communal, place du G^{al} de Gaulle)
- ✓ **18 novembre** • OTTERSTHAL (École primaire, 10 rue des Jardins)
- ✗ **Pas de Repair Café en décembre**

DÉCHÈTERIES MOBILES

Ouverture : de 11h à 18h

COMMUNES	FRÉQUENCE	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Dossenheim/Zinsel	1 ^{er} mercredi	4	1	1	5	3	7	5	2	6	4	2	6
Petersbach	2 ^e mercredi	11	8	8	12	10	14	12	9	13	11	8	13
Petersbach • 2 ^e passage	4 ^e mercredi					24	28	26	23	27	25		
Wingen/Moder	2 ^e vendredi	13	10	10	14	12	9	13	11	8	13	10	8
Wingen/Moder • 2 ^e passage	4 ^e vendredi					26	23	28	25	22	27		
Dettwiller	3 ^e lundi	16	20	20	17	15	19	17	21	18	16	20	18
Neuwiller/Saverne	3 ^e vendredi	20	17	17	21	19	16	21	18	15	20	17	15

Jours où les déchèteries mobiles sont décalées

- 14 juillet** (Fête Nationale) décalé au **13**
- 1^{er} novembre** (Toussaint) décalé au **2**



DÉCHÈTERIES FIXES

Les entrées sont autorisées jusqu'à 10 minutes avant la fermeture.
Les déchèteries sont fermées les dimanches et jours fériés.

Pour tout renseignement complémentaire :

Smictom de la région de Saverne

10 rue du Zornhoff • 67700 Saverne •

smictom@smictomdesaverne.fr

Ingwiller

Lundi au vendredi : 10h-12h et 13h-18h

Samedi : 9h-18h

Saverne et Marmoutier

Lundi : 10h-12h et 13h-18h Mardi au vendredi : 13h-18h

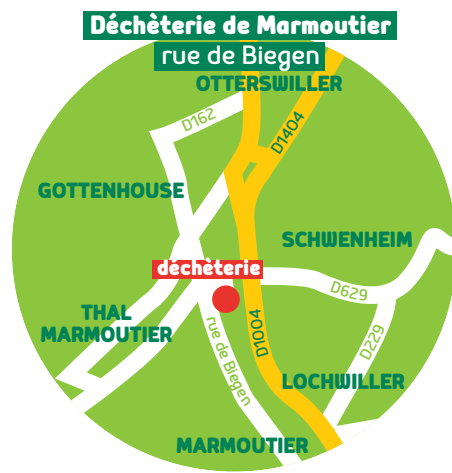
Samedi : 9h-18h

Point déchets verts - Dettwiller

Lundi au samedi : 9h-12h et 13h-17h

Fermeture le samedi après-midi de décembre à février

Ouverture les mercredis jusqu'à 18h d'avril à octobre.



Enlèvement à la demande

Un service d'enlèvement à la demande concernant les encombrants, équipements électriques et électroniques et ferrailles (hors pièces de carrosserie, mécanique ou vélos) est assuré pour 30€ / m³, dans la limite d'1 m³. Contactez le Smictom.

À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE

	Déchèterie mobile	Déchèterie fixe
Ampoules à économie d'énergie, piles	quantité limitée à l'utilisation domestique	quantité limitée à l'utilisation domestique
Batteries		
Bois traité ou non (hors traverses)	< 2m ³ par dépôt	
Boîtes de conserve et canettes métalliques		acceptées
Bouchons en liège / liège synthétique		acceptés
Capsules de type Nespresso™ en aluminium		acceptées
Cartouches d'imprimante		acceptées
Déchets amiante-ciment sans produit floculé ou pulvérulent	4m ² filmés étanches et 90x120cm max. (ménages uniquement)	
Déchets toxiques (peintures, solvants, phytosanitaires)	< 25 litres par apport	
Déchets verts	< 2m ³ par dépôt, dimensions maxi. : 1m	
Déchets occasionnels incinérables	< 2m ³ par dépôt, dimensions maxi. : 60 x 60 x 60cm	
Encombrants	< 2m ³ par dépôt	
Équipements électriques ou électroniques		électroménager, HIFI, téléphone...
Ferrailles (sauf pièces mécaniques et carrosseries)		< 2m ³ max. par dépôt.
Gravats	< 2m ³ par dépôt (bricolage familial)	
Huiles alimentaires	< 10 litres par apport. Huiles de fritures et huiles alimentaires	
Huile de vidange	< 10 litres par apport	
Meubles en état ou cassés (quel que soit le matériau)		Déchèteries d'Ingwiller, Marmoutier, Saverne
Papiers, cartons, carton ondulé brun		< 2m ³ par dépôt sans plastique, bois, polystyrène
Plâtre		accepté
Polystyrène		accepté
Radiographies médicales		acceptées
Textiles, linge, chaussures		Déchèterie d'Ingwiller ou Marmoutier
Thermomètres / baromètres à mercure		acceptés
Verre d'emballage		< 2m ³ par dépôt

REFUSÉS EN DÉCHÈTERIE : ordures ménagères • gravats et déblais de terrassement de chantiers et de travaux publics • produits pulvérulents • câbles > 3m, bâches > 5m² • matières en état de décomposition ou de combustion lente • produits chimiques ou dangereux des entreprises • déchets des activités de soin et médicaments • cadavres d'animaux • bouteilles de gaz, même vidées • déchets goudron • cuves à fuel

DÉMARCHES ET CONTACT

Pour toutes vos démarches ou questions :



PENSEZ INTERNET :

www.smictomdesaverne.fr
smictom@smictomdesaverne.fr

Créez votre compte usager en ligne via le portail Écocito pour consulter votre nombre de levées du bac orange, votre nombre de passages en déchèterie, vos factures, etc.



PASSEZ NOUS VOIR :

au Smictom de la Région de Saverne

- lundi / jeudi / vendredi
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
- mardi / mercredi
de 8h à 12h



APPELEZ-NOUS :

au 03 88 02 21 80

Une question sur le tri ?
on y répond au 03 88 02 21 82



Vous déménagez ?

Contactez impérativement le Smictom qui vous renseignera sur la procédure à suivre.



SMICTOM DE LA RÉGION DE SAVERNE

10 rue du Zornhoff • 67700 Saverne



Suivez toutes nos actualités sur Facebook